

27^e RALLYE régional de la FOUARME

26 & 27
JUILLET
2019

Ar lanc / Ambert (63)



RÈGLEMENT PARTICULIER

Coupe de France des Rallyes
Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Avec le soutien de :



AMBERT
LIVRA DOIS
FOREZ



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 3 juin 2019

Ouverture des engagements : 4 juin 2019

Clôture des engagements : 17 juillet 2019

Parution du carnet d'itinéraire : 20 juillet 2019

Dates et heures des reconnaissances : samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019 de 8h à minuit

Vérifications des documents et des voitures le vendredi 26 juillet 2019 de 17h à 22h et le samedi 27 juillet 2019 de 6h50 à 7h50 à la salle des fêtes d'Arlanc

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 26 juillet à 16h30 à Arlanc (parc surveillé)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 27 juillet à 6h30 à la salle des fêtes d'Arlanc

Publication des équipages admis au départ le samedi 27 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Publication des heures et ordres de départ le samedi 27 juillet à 8h15 à la mairie d'Arlanc

Briefing des commissaires le samedi 27 juillet à 7h à la salle des fêtes d'Arlanc

Arrivée à la salle Omnisports d'Arlanc le samedi 27 juillet à 17h56 (1^{ère} voiture)

Vérification finale le samedi 27 juillet à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route nationale à Arlanc

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 27 juillet 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent à la salle Omnisports d'Arlanc

Remise des prix le samedi 27 juillet à 21h30 à la salle Omnisports d'Arlanc.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 27^{ème} Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 26 et 27 juillet 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 21/05/2019 sous le numéro 19/R28 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 401 en date du 22/05/2019.

Comité d'Organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Mrs Pascal BERNARD, Xavier MATHEVON, Mmes Sandrine GERVAIS, Emeline BREUIL et Maryse POUTIGNAT

Secrétariat du Rallye, Adresse : Team Livradois – La Chaux – 63990 JOB

Téléphone : 04.73.82.94.88 ou 06.50.17.97.60

Permanence du Rallye : 06.50.17.97.60 (S. Gervais)

Mail : teamlivradois@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA Velay-Auvergne

Adresse : M. Marc HABOUZIT – Route du Puy – 43150 LAUSSONNE

Co-organisateur : Team Livradois – La Chaux – 63990 JOB

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Armand AGOSTINHO, lic N°12775

Membres : Mme Martine VINCENT, lic N°44420, M. Régis VINCENT, lic N° 47545

Directeur de Course : M. Daniel BERTHON, lic N° 1621

Directeur de Course Adjoint : M. Denis MOCELLIN, lic N° 3310 , Mme Christelle HABOUZIT, lic N°128356

Médecin Chef : Mme Christine LESPIAUCQ, lic N° 46467

Commissaires Techniques : responsable : M. Gérard JOUVHOMME, lic N°51582, M. André BOIVIN, lic N°3572, M. Emeric PASCAL, lic N°37568, M. Hervé CANTAT, lic N°207953

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. Dominique LASSUS, lic N°30953

Chargés des relations avec la presse : Mme Emeline BREUIL, lic N° 148499

Juge de fait : M. Arnaud BERTACCHINI, lic N°134194

Juge de fait adjoint : M. Patrick Geoffray, lic N°14271

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 (coefficient 2), pour le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, uniquement par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 26 juillet 2019 de 17h à 22h et le samedi 27 juillet 2019 de 6h50 à 7h50 à la salle des fêtes d'Arlanc.

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 27 juillet à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au garage Renault, route nationale à Arlanc

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^{ème} rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17 juillet 2019.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (x 2)
- Une réduction de 20€ sera accordée à tout équipage 100% ASA Velay-Auvergne, une de 10€ pour tout équipage 50% ASA Velay-Auvergne.
- Une réduction de 20€ sera accordée aux équipages venant de plus de 200 km, portant ainsi l'engagement à 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F2 14, A6K, R2, A7, N3, F2 13, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F2 12, N2S, N1, F2 11

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs d'assistance situés sur le parking des Ets Compteur à Arlanc ainsi que sur l'esplanade du plan de la zone de loisirs (plan d'eau) à Ambert.

ASSISTANCE INTERDITE en dehors de ces parcs. Seuls les véhicules possédant un autocollant « assistance » fourni par l'organisateur seront autorisés à entrer dans le parc (1 véhicule par équipage engagé)

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.2.3P Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.P Identification des voitures

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont CDM Intérim, PEUGEOT Ambert, BATI BRICO, 2C Maçonnerie CARTIER-CRONIE, SIFAM et Ambert Auto Accessoires.

La publicité facultative est 3D Autos sur les bandeaux de pare-brise et OMERIN à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant.

Si ces publicités venaient à être modifiées, les nouvelles seraient communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 27ème Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente un parcours de 181,7 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1/3/5 : Fontlobines-Chaillargues = 6,800 km

ES2/4/6 : Chadernolles-Grandrif = 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le samedi 20 et le dimanche 21 juillet 2019 de 8h à 21h. Le nombre de passages est limité à trois maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

le samedi 20 juillet au Café Lyonnais « Chez Gazon » - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT

le samedi 20 juillet et le dimanche 21 juillet au Café de Paris / PMU - 12 place Charles de Gaule - 63220 ARLANC.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires de route ou de poste : chasuble orange

7.5.17.3P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route sur laquelle se déroule l'épreuve est bloquée (par la voiture d'un concurrent en panne ou accidentée) et ne permet pas aux concurrents de passer en déviant l'obstacle. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou aux officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye de transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'enlèvement de sa voiture, les frais étant à sa charge sauf accord conclu entre lui-même et les dépanneurs sur place.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- 1 coupe aux 1er, 2e et 3e scratch + 10 premiers de chaque classe
- 1 fourme à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)
- 1 engagement pour l'édition 2020 du rallye sera tiré au sort parmi tous les équipages ayant pris le départ

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	310 euros (- 50% si moins de 4 partants) (290 euros si bénéficiaire d'une réduction)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K/A7S, A6/A6K, A5/A5K sont séparées

CLASSEMENT FEMININ

Première	70 euros + une coupe
----------	----------------------

Total des prix distribuables: 20245 euros

Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

La remise des prix se déroulera le samedi 27 juillet 2019 à 21h30 à la Salle Omnisports d'Arlanc.

Les équipages primés recevront leur chèque par courrier.